

## COMITE SYNDICAL Séance publique du 1<sup>er</sup> décembre 2025

Convocation adressée le 20 novembre 2025

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

*L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> décembre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué le 20 novembre 2025 par Monsieur Patrick ODIARD, président, s'est réuni salle des Conférences au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.*

**Présents :** Audrey HENOCQUE, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Nadine GEORGEL, Richard MARION, Corinne SUBAI, Yves BEN ITAH

**Absents excusés :** Tristan DEBRAY, Luc SEGUIN, Florence VERNEY-CARRON

**Absente :** Samira BACHA-HIMEUR

**Procuration :**

Cédric VAN STYVENDAEL pouvoir à Richard MARION

**Secrétaire de séance :** Stéphanie LEGER

### Délibération n° 2025-37 Adhésion à l'Association « Conservatoires de France »

CONSIDERANT que l'association Conservatoires de France constitue une organisation reconnue au plan national comme interlocuteur privilégié de l'enseignement artistique auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, qu'elle s'inscrit auprès d'un grand nombre d'établissements d'enseignement artistique agréés comme un pôle ressources unique pour les directions des conservatoires, en terme de benchmark, d'instance de réflexion professionnelle et de ressources de formation auprès des structures adhérentes ;

Depuis sa création en 1989, l'Association Conservatoires de France s'est donné pour objectif d'accompagner la mutation des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre).

L'association a pour objet de :

- organiser des journées d'études, journées professionnelles et colloques,
- contribuer à l'élaboration de textes cadres (charte de l'enseignement artistique spécialisé, schémas d'orientation pédagogique, référentiels...);
- prendre position (courriers, motions, manifestes, déclarations) sur les sujets liés à l'enseignement et l'éducation artistiques : formation, enseignement supérieur, enseignement professionnel initial, musique et danse à l'école...
- produire des écrits : actes de colloques ou journées d'études, revue Blog-Note[s].

L'adhésion est possible au titre de l'établissement. Le montant de l'adhésion est de 218 € pour 2025/2026.

Rejoindre ce réseau national présente un intérêt certain pour le Conservatoire de Lyon.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à l'Association « Conservatoires de France » à compter de cette année scolaire 2025/2026 ;
- AUTORISE le Président à signer les bulletins d'adhésion annuels ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2025



Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le - 8 DEC. 2025

ID : 069-256901398-20251201-2025\_37-DE

- DIT que les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles seront prélevées sur les crédits figurant au budget 2025 et suivants, chapitre 011 (compte 6281).

**Le Président,**



**Patrick ODIARD**